L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 21 MAI 1882. Entre les rues Bienville et Conti.

FEUILLETON

Commencé le 2 avril.

LE COUSIN NOËL

PAR JACQUES VINCENT.

XXIV

La saison [illegible], la première pensée [illegible] fut la crainte d'avoir parlé. Son mari eut quelque peine à la convaincre qu'il avait été impossible de rien distinguer parmi les [illegible] plus accablé encore, plus profondément affligée. Effrayante dans sa torpeur, elle semblait une statue agissant par un ressort caché. Et Noël la regardant, songeait que, peut-être, il fendrait le voir mieux, toujours!.... La marraine et le filleul ne savaient plus que tenter. La cause de ce [illegible] leur était, hélas! trop sûrement dévoilée. Jamais Técla ne se consolerait de la mort de Valérie.

Cependant l'existence, déjà si triste à Berghem, devenait de plus en plus lourde et difficile. Jusqu'alors Mme de Guistel, indifférente, comme figée dans sa douleur, avait gardé pour elle seule le [illegible]. Mais, à la suite de ce dernier accès, un changement s'était [illegible] dans son humeur. Lasse de se taire, d'étouffer ses angoisses, elle les [illegible] tout à coup en violences, en explosions de colère brutale. [illegible] de Noël ou de la grand'mère, elle s'emportait, leur jetant au visage des paroles sanglantes, d'amères duretés. En vain redoublaient-ils de patience, de compassion, cette horreur qu'elle avait d'elle-même, elle la reportait sur tout et sur tous. Dure, méchante avec les gens, Félicité et Wilmar tremblaient sous son regard. Noël, découragé, ne luttait plus. Frappé en plein [illegible], en voyant s'écrouler sous la souffrance.

La vie fut bientôt intolérable. De jour en jour, la conscience de Técla s'aigrissait davantage. Quelle que fût la résignation du mari, par instants, d'impétueuses révoltes [illegible] bouillonnaient en lui. Un événement affreux ne tarda pas à compliquer une situation déjà si déchirante.

Un soir, le souper achevé, Técla allait remonter chez elle, quand dame Clémence l'engagea timidement de la retenir.

—Le temps est doux, mon enfant, ne consentirais-tu pas à [illegible] au jardin?

—Non.

—Quelques pas seulement, reprit la grand'mère, au bras de ton mari.

Noël s'était avancé.

—Noël, dit Técla. Puis, soudain, avec éclat:—Mon Dieu! pourquoi me torturez-vous ainsi?.... Oh! le repos!.... être seule!.... sans rien entendre.... sans rien voir.... loin de tout.... loin de tous!

La grand'mère la regardait, atteinte au cœur.

—Pauvre ingrate! dit Noël emporté malgré lui [illegible].

—Ingrate! moi!.... s'écria-t-elle, quand je vis!.... Mais ne comprenez-vous donc pas que je me demande, que vous me torturez tous, tous!

—Técla! je t'en prie, ma chère enfant...

—Non, non, laisse-moi, je te hais, je te hais!

Et sur ce cri de fureur, elle s'enfuit.

—Au nom du ciel, suis-la, Noël, dit la grand'mère, efforce-toi de la calmer.

En quelques minutes, il eut rejoint sa femme. Elle marchait dans sa chambre avec des allures d'insensée.... Au bruit de la porte qui s'ouvrait, elle s'arrêta. A la vue de Noël, un long tressaillement la secoua tout entière. Il s'approcha, et d'une voix pleine de compassion:

—Mon adorée Técla, comme tu souffres!

—Oh! oui, répondit-elle, je souffre!

—Allons, apaise ton malheureux esprit.... Chasse tes tristes pensées.... Tu sais bien que je t'aime!

—Oui, pauvre Noël, tu m'aimes!.... Pauvre Noël! pauvre Noël!

A ces paroles d'égarée, il voulut lui prendre la main. Elle fit un mouvement pour se dégager.

—Malheureux! [illegible] ne m'approche pas.... Si tu savais!....

—Je sais que tu souffres, voilà tout.... Qui te console et [illegible]?

—Me consoler?.... Mais ne t'ai-je pas dit que je suis une misérable!

—Tais-toi, ma Técla, tais-toi!

—Non, il faut que je parle.... que je t'avoue tout.... Je n'en puis plus.... mon crime m'étouffe.... le remords me déchire....

Elle dardait sur lui ses grands yeux sombres, d'une expression sinistre. Sous ce regard, Noël se sentit frissonner.

—Noël, reprit-elle d'une voix lente et profonde, je suis une criminelle, j'ai tué....

Il recula.

—Tué! toi!.... Mais malheureuse enfant, tu es folle!

—Folle!.... répliqua-t-elle de son même ton grave, hélas! non.... Au moins je ne penserais plus.... je ne souffrirais plus.... je pourrais oublier.... je pourrais me reprendre, peut-être, jouir de mon crime....

—Ton crime!

—Mon crime, oui, répéta-t-elle avec son calme déterminé.—Noël, ce n'est pas un accident qui a tué Valérie....

A ces mots [illegible] Noël [illegible] dans [illegible] de mari, [illegible] il crut que [illegible] lui [illegible].

—J'ai tué ma sœur! reprit-elle. Comprends-tu? c'est moi qui l'ai tuée!.... J'étais jalouse,... j'ai voulu mourir avec elle....

Noël restait comme pétrifié, incapable d'un mouvement, d'une pensée. Tout à coup, d'une voix étranglée:

—Tu mens!.... [illegible]!

—Hélas! poursuivit-elle, ne sais-tu pas que je t'aimais?

Te souviens-tu de ce jour sur la terrasse, où [illegible] appris ton malheur, ma demande de Valérie?.... Comment ne suis-je pas morte, là, devant toi.... Enfin, j'ai pu tout dominer.... j'ai parlé à grand'mère,.... je l'ai décidée.... mais après!.... Un soir, je suis allée au presbytère me jeter aux pieds de l'abbé Vachon.... Que ne m'a-t-il laissée entrer au couvent!.... Au fond de moi je me [illegible].... Que s'est-il passé quand je me suis vue seule.... avec elle.... dans la barque!.... J'ai songé que le lendemain elle serait ta femme.... Un vertige m'a saisie.... je l'ai saisie de mes bras et je l'ai engloutie avec moi.... Mais Dieu n'a pas voulu que je meure!....

Noël écoutait, terrifié. Il écoutait comme dans un rêve.... Tout cela, en effet, [illegible] point [illegible], impossible!... Il se répétait que sa femme était folle, et il la regardait, éperdu, stupide.

—Comprends-tu maintenant? continua-t-elle sombre, implacable dans sa confession étonnante. Comprends-tu ces élans de désespoir, de remords!.... Comprends-tu mes refus, à la seule idée de devenir ta femme?.... Puis, je me suis dit qu'après tout, puisque j'étais damnée, mon âme, il fallait au moins jouir de mon forfait.... Je me suis jetée dans cet amour, décidée à tout oublier. Mais non, impossible!.... un abominable [illegible].... Le remords est là, toujours.... Tu vois bien qu'il faut que je meure!

Elle était tombée sur ses genoux, sa voix étouffée par les sanglots.

XXV

Il est des coups qui [illegible] l'effet de la foudre. Le [illegible] disparaît avec la pensée.... On dirait une suspension de vie, un [illegible] qui [illegible] l'être entier, l'âme et le corps.... Noël, comme emporté dans quelque [illegible] fou, avait gagné le [illegible].... Il regardait vaguement autour de lui, d'un regard d'égaré qui cherche à reconnaître le monde.... Tout à coup les visions se dressent, indécises d'abord, puis les contours se dessinent. [illegible] apparait nette, lucide. Il se rappelait ce récit de Técla.... Il [illegible].... il l'avait écouté jusqu'au bout.... Ce n'était point là quelque affreux rêve de délire.... C'était vrai.... Remontant à ce jour funeste de l'accident, il reconstituait le [illegible]. Il se voyait dans la barque, [illegible] du retour, quand il les avait quittées à l'entrée du village,.... le dernier sourire de Valérie.... Puis sa rencontre de Menton.... Et il n'avait rien pressenti....

Quelle nuit! A quelles gouffres d'extraordinaire volonté l'âme humaine puise-t-elle la force de supporter de pareils [illegible]? comment la raison ne s'effondre-t-elle pas sous d'aussi terribles chocs? Il pleurait comme un enfant.... Il évoquait la maison en deuil, les semaines de silence où Técla marquait une si étrange terreur. Les mots qu'il n'avait pas saisis alors, lui revenaient, ce nom de Valérie prononcé avec épouvante.... A Antibes, une sorte d'apaisement s'était fait.... Loin des souvenirs odieux, le remords parlait moins haut. C'était donc là le secret de ces révoltes, de ces [illegible] contre l'idée d'un mariage qui devait la combler de joie, de ces [illegible] jusqu'alors ses [illegible] de ces réticences, de ces tortures....

Le jour le surprit debout. L'aube éincelante d'un matin d'été colorait la campagne, emplissant la chambre d'une lueur rose. Il alla à la fenêtre. Rien n'était bougé. La plaine verte se dégageait des blanches vapeurs; quelques cheminées du village fumaient. Ses yeux [illegible] sur le clocher de l'église.... Le cimetière était là tout auprès.... La pauvre morte y reposait.... Son ombre semblait se dresser devant lui, menaçante.... Marié!.... Il était marié à cette qui avait commis le crime!.... Il se sentait presque complice....

La cloche qui annonçait le déjeuner le tira de cette méditation. C'était la réalité qui s'imposait tout à coup.... La pensée de la pauvre grand'mère le rendit à lui-même.... A tout prix, il s'agissait d'ensevelir le sinistre secret, de détourner tout soupçon.... Et pour cela, il fallait paraître comme les autres jours, ne rien changer au train ordinaire. Mais la revoir, elle!.... Ses défaillances la reprirent.... Comment affronter sa présence! Saurait-il réprimer son horreur? —Soudain, Félicité ayant appelé derrière la porte, il alla plonger sa tête dans une cuvette d'eau. Il se décida à descendre.

Dame Clémence était seule dans la salle à manger. Sans doute le visage du filleul gardait la trace des angoisses de la nuit, car, à son aspect, elle eut une exclamation d'inquiétude:

—Mon Dieu! qu'as-tu donc?

Il fit appel à toute sa volonté:

—Un léger malaise, ce n'est rien.... balbutia-t-il.

—Je viens d'entrer chez Técla, reprit la grand'mère; la pauvre enfant dormait d'un sommeil agité. Je n'ai pas voulu la réveiller.

Noël ne pouvait dominer son accablement. Dame Clémence, croyant deviner la cause de ce chagrin, supposa Técla tourmentée de la scène de la veille, encouragea son filleul à la patience, lui montrant dans Técla une malheureuse insensée qu'il fallait plaindre.

—Rappelle-toi ce qu'elle était autrefois, mon ami.... Un horrible malheur a passé sur cette maison.... Elles s'aimaient tant, les chères petites!

Incapable d'en entendre d'avantage, il prit son chapeau pour sortir.

—Mais le déjeuner?.... dit la marraine.

—Je n'ai pas faim.

Et il s'enfuit.

Quand il fut dehors, il aspira l'air à pleins poumons. La matinée était si belle, le ciel si bleu, le soleil si éclatant!.... Le jardin resplendissait de fleurs, le petit bois retentissait de gazouillements.

Il sentit presque se dissiper les mauvais songes. Tout cela était faux.... Técla avait parlé sous l'empire d'une hallucination.... L'esprit frappé de l'épouvantable catastrophe, elle avait déliré.... Mais le souvenir de cette scène s'avançait dressé. Elle lui apparut sombre, implacable, dans toute sa laideur, lui dévoilant lui rappelant le crime.... Et d'ailleurs, pouvait-il s'abuser sur les remords qui jamais ne l'avaient quittée? N'avait-il pas maintenant le secret de ces étranges incompréhensibles?.... Ne lui fallait-il pas se convaincre?

Il avait gagné la route. Sur son passage, les paysans saluaient. Et cette crainte nouvelle le hantait tout à coup: si quelque témoin caché!...., Le lugubre mystère était-il vraiment ignoré de tous?

Par des sentiers détournés, il atteignait l'église et entra dans le cimetière.—L'été avait rendu sa parure à la mort. Les tombes disparaissaient sous les fleurs épanouies et parfumées. Il avançait et vint s'arrêter devant la grande pierre blanche.... Valérie!.... Elle était là!.... Il lui sembla la revoir fraîche et gaie, dans sa naïve tendresse, sa foi confiante.

L'heure du dîner le ramena au château. Dame Clémence l'attendait sur la terrasse.

—Técla n'a pas encore paru, dit-elle.

Il fit un effort héroïque.

—Vous savez, marraine, que ce n'est pas la première journée qu'elle passe dans sa chambre. Laissons-la.

L'air troublé du filleul devait accentuer encore les doutes de la grand'mère.

—Si tu allais l'appeler?

Sans répondre, il prit le bras de dame Clémence, et l'entraîna dans la salle à manger, où Félicité avait déjà versé la soupe dans les assiettes.

Le repas fut un supplice. Il est des douleurs où se brisent les plus vaillants. A tout instant, Noël était prêt à défaillir, mais sous le regard anxieux de sa marraine, il se raidissait.

Plus il songeait, le malheureux, plus sa situation lui paraissait inextricable.... Quelle volonté, quelle abnégation pourrait l'armer à cet écroulement?.... Et l'avenir se dévoilait, affreux.... l'avenir, auprès d'elle!.... l'avenir de dissimulation, de mensonge.... où, à toute heure, il lui faudrait veiller pour ne pas se trahir.

Le soir, il rentra, harassé. Il n'avait fait qu'apparaître à la ferme.... Il avait passé l'après-midi par les chemins, allant devant lui, au hasard, mû par un machinal besoin de s'étourdir, de briser ses nerfs. Il avait presque réussi à engourdir sa pensée: la fatigue du corps [illegible] l'esprit.—Le même calme enveloppait la maison. Mme de Guistel n'avait pas quitté sa chambre. Comme si, dans ces appréhensions toutes maternelles, elle eût été décidément occupée de quelque chose de grave entre les époux, la marraine crut [illegible] son filleul. Elle lui répéta les mêmes exhortations du matin, les mêmes conseils, les mêmes encouragements. Técla n'était point dans son état naturel, il fallait témoigner la pitié, l'inépuisable indulgence qu'on accorde à une malade. Après tout, n'en était-il pas? A Antibes, elle s'était guérie. Ils avaient eu quelque semblant d'une complète félicité. S'il était nécessaire, on se résignerait à un nouveau sacrifice; ils retourneraient tous deux passer un second hiver dans ce beau pays de Provence.—Noël laissait dire....

Comme la douleur physique, la souffrance morale a sa mesure; une fois comble, rien n'en peut augmenter l'acuité. Quand il eut gagné sa chambre, il se jeta sur son lit accablé, abruti. Il dormit la nuit entière d'un sommeil de plomb.

XXVI

Au second matin, quand Noël se leva, une sorte de courage désespéré avait remplacé l'accablement de la veille. Il n'avait pas revu Técla depuis le terrible aveu. Quel que fût le désastre qui brisait à jamais sa vie, les jours avaient le même courtis, ramenant les mêmes occupations, les mêmes devoirs. Il s'habilla en hâte, et descendit.

L'époque était venue du fauchage des foins, il s'agissait de visiter les terres pour décider la marche de la moisson. Técla, la malade, il eut à courir, donnant ses ordres, on son plus rude que l'ordinaire, mais vigilant, actif, surveillant tout. Il revint au château comme midi sonnait.

—Wilmar ira aider tantôt du côté de l'Herbette, dit-il à sa marraine; nous avons besoin de bras.

Il tourna par la salle à manger, tandis que dame Clémence apprêtait le couvert. Il était en train.

—Técla n'est pas là? [illegible] d'un accent calme.

—Non, répondit la grand'mère; elle [illegible] il y a un instant.

Noël, ayant appelé Félicité, l'envoya avertir Mme de Guistel.

—Dis-lui que c'est moi qui la demande, ajouta-t-il.

Un moment plus tard, Técla apparaissait.

En la revoyant, il ne put se défendre d'un mouvement [illegible]. [illegible] sur lui, [illegible] un silence.—La malheureuse était livide; tout son être révélait une torture [illegible], les déchirements de son âme.

Un sentiment douloureux [illegible] eux trois. La mari et la femme, assis côte à côte, semblaient séparés par un abîme, et [illegible] qu'ils [illegible] évitaient l'un et l'autre, la grand'mère, qui les observait avec inquiétude, tâchait de rompre cette gêne, s'ingéniait à des réflexions sincères qui dissimulaient mal son anxiété secrète. Tendrement, elle essayait de faire parler sa petite-fille,

qui répondait à peine, du bout des lèvres. Le repas achevé, Técla allait quitter la salle, quand Noël la retint par le bras.

—Apporte ton ouvrage sur la terrasse, dit-il; tu tiendras compagnie à ta grand'mère.

Sans un mot, elle obéit.

—Prends garde, dit la marraine seule avec son filleul; elle souffre, et tu es dur.

Il se tut.

Au bout d'un instant, Técla redescendit avec son tricot et s'installa sur la terrasse. Noël resta encore quelques minutes, puis il repartit.—Ils n'avaient pas échangé une parole.

Le soir, quand il rentra, il la retrouva à sa place, son tricot sur ses genoux. Elle tressaillit à sa vue, mais ne bougea pas. Il se laissa tomber sur une chaise et se mit à la regarder. En contemplant ce front pur, ce grand regard baissé qui donnait à son visage la gravité douce d'une madone, il se sentait repris de ces doutes qui, depuis deux jours, l'avaient assailli plus de vingt fois, et cette idée le ressaisissait qu'elle avait parlé dans un transport de folie. Au souper, dame Clémence s'informa des travaux du jour. Le filleul donna mille détails. Enfin, l'heure arriva de se retirer. En même temps que son mari, Técla monta chez elle. Arrivés à leur appartement, après le 'bonsoir' du soir à la grand'mère, Noël entra sur les pas de sa femme et la suivit dans sa chambre. Un moment, l'émotion les cloua tous deux, immobiles. Enfin, il fit un effort, et tout à coup, sans préparation, comme si sa pensée éclatait malgré lui:

—Voyons! dis-moi que ce n'est pas vrai! s'écria-t-il, que tu as parlé sous le poids d'un mauvais rêve..... dis-moi que tu étais folle en faisant cet horrible aveu.... Non, non,... tout cela n'est pas vrai, c'est impossible!

—Hélas!

—Encore une fois, non, je ne veux pas le croire.....

—C'est la réalité, pourtant.

—Une criminelle, toi!

—Oui......

—Malheureuse!

—Tue moi! dit-elle.

Noël se sauva.

Le lendemain était un dimanche. Pour la première fois depuis leur séjour à Berghem, sur l'ordre de son mari, Técla les accompagna à la messe. Au sortir de l'office, la grand'mère avait coutume d'aller rendre visite à la tombe. La porte de l'église franchie, on se trouvant dans le cimetière, Mme de Guistel devint défaillante.

—Allons, viens! dit son mari, en lui serrant le bras à lui faire mal.

Elle les suivit, et, comme eux, s'agenouilla sur le gazon touffu.

Une semaine s'était écoulée. Dans le chaos de ses pensées, Noël n'osait encore envisager l'avenir. Comme un homme foudroyé, il essayait de se débattre. Egaré de douleur, la haine faisait vibrer toutes les fibres de son âme; il sentait en lui un besoin de cruauté.... Non, si la laisserait pas pleurer en paix, abandonner librement à ses remords.... Il voulait se repaître de son tortures, lui en infliger de nouvelles, raffiner le supplice, la broyer sous son mépris.... Et il goûtait une sorte de volupté âpre à lui dévorer ses larmes, semblant implacable à cette agonie. Pauvre, obéissante, la malheureuse se pliait à tout, subissait tout, sans une révolte, sans une plainte.

Mais ne s'abusait-il pas? Était-ce seulement de la haine, et son amour si vif, si ardent était-il bien mort sous le coup? Tout en torturant Técla, malgré lui d'involontaires pitiés le surprenaient. Il se rappelait, lors de son arrivée à Berghem, la jeune fille grave, austère, d'une vertu si haute.... Les souvenirs d'Antibes, ces souvenirs d'un bonheur si intense, de leurs premières enivrements d'amour, lui revenaient âpres et lancinants, rendant plus poignant encore le désespoir présent. En vain il cherchait à se défendre.... Malgré son crime, il l'aimait toujours.—Certains contacts le faisaient tressaillir, enflammaient son sang, le jetaient dans des troubles de sens inexprimables.—Parfois, caché derrière une fenêtre du salon, il la contemplait assise sur la terrasse, la convoitait, l'appelant.... A son insu, un travail s'opérait peu à peu dans son esprit. Il en arrivait à se demander pourquoi, devant l'irréparable, il s'obstinait à briser leur vie?.... Pourquoi il n'ensevelirait pas au fond de lui cette révélation terrible, pourquoi il s'en dominerait pas l'horreur?.... Après tout, n'était-ce pas l'excès même de la passion qui l'avait faite coupable?

Une nuit, il veillait dans sa chambre. Depuis longtemps déjà, au château, tout reposait. Elle était là, près de lui. Une porte les séparait. Pour échapper à la tentation, il vint s'accouder à sa croisée ouverte. Mais l'air frais et chargé de rosée ne calmait point sa fièvre. Les bouffées de parfums qui montaient du jardin augmentaient son ivresse. Furieux, pris de rage, il quitta la fenêtre, et, oubliant tout, entra chez sa femme....

....

Ce fut comme une horrible trêve. Les époux, gourmant et dissipèrent avec la peur; on eût dit que la lumière ramenait les remords, les épouvantes pour tous deux. Comme s'il eût voulu se venger sur elle de ses ardeurs qu'elle lui inspirait, il redoublait de brutalité. Il lui faisait payer sa propre lâcheté.—Elle subissait les caresses comme les cruautés, inerte, plongée dans cette résignation d'une âme à jamais condamnée.

Un soir pourtant, comme il entrait dans sa chambre, elle eut un cri de révolte suprême.

—Ecoute, Noël, dit-elle, c'est trop odieux, va-t'en!

[*La fin au prochain numéro.*]

Vêtements et articles de confection.—Le besoin s'étant déjà fait sentir aux acheteurs de se pourvoir de vêtements légers, M. Michel Lion, propriétaire du magasin des "Cent Mille Paletôts," s'annonce en mesure de répondre aux exigences de sa clientèle et du public en général. Il a acheté des habits et sous-vêtements de toutes sortes [illegible] aussi dans toutes les grandes villes du Nord [illegible]; ce qui lui a permis de former un assortiment de vêtements et d'articles de toilette pour hommes, jeunes gens et enfants, remarquables sous tous les rapports, variété, coupe et confection élégantes des habits et qualité supérieure des tissus. Dans le fonds de marchandises de M. Michel sont compris des vêtements de première commande qui se vendront à des prix d'une sans modicité. On verra par une annonce insérée dans le numéro de l'Abeille de ce jour, que toute personne dont les achats en ce magasin s'élèveront à une somme de cinq piastres, recevra une sorte de prime un paletot de printemps. Voilà une offre séduisante digne de la considération des acheteurs et qui fait honneur à la libéralité et au savoir faire de M. Lion. "Je prétends agir sur principe," ajoute le signataire de cette annonce; aussi n'aurions-nous pas qualifier les gens qui par scepticisme ou timidité, ne mettraient pas à profit cette occasion exceptionnelle de posséder un vêtement à si bon marché.

Librairie française.—M. H. Hillard, successeur de MM. Hébert & Cie, annonce plus loin la mise en vente des articles pour première communion, tels que: chapelets en cor. nacre et en argent monté en argent, livres de prières reliés richement, images dentelle, images chromos, images sur papier de riz et feuilles d'ivoire qu'il vient de recevoir par les derniers vapeurs. La librairie française est connue trop avantageusement et de trop longue date pour qu'il soit fait ici son éloge; qu'il suffise de dire que tous les articles [illegible] de la plus beaux qui se puissent trouver en ville. Toujours à l'affût des primeurs, M. Hillard a encore son fonds d'une très grande variété de livres classiques, scientifiques, artistiques et littéraires, les derniers publiés tout en ville qu'à l'étranger. En voir l'énumération partielle dans un avis inséré plus loin.

Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1877.

Je certifie qu'ayant à plusieurs reprises essayé la supériorité du Bitter Malakoff et l'ayant trouvé un excellent tonique, l'on ai demandé le produit; et, en connaissance parfaite de sa composition, je suis heureux de pouvoir le recommander comme la meilleure préparation de ce genre que je connaisse. En foi de quoi je délivre le présent certificat.

Signé, Dr. J. G. Hava.

[illegible]

—Le Bitter Malakoff est un laxatif souverain.

Maison D. H. Holmes.—Cette maison annonce dans les colonnes de "l'Abeille" de ce jour la mise en vente, des demain, d'un grand nombre de nouveautés de printemps reçues par les derniers vapeurs. La maison Holmes importe elle-même, directement, ses articles d'Europe; ce qui lui permet de [illegible] leur provenance authentique. Dans l'annonce qu'on lira plus loin, on trouvera l'énumération de la myriade d'étoffes à robes, d'articles de toilette et de lingerie de même signé dont se compose l'assortiment reçu.

Liste des [illegible] des navires dans le Port de la Nlle-Orléans.

[illegible]

STEAMERS.

Alava Bay 1972 Lange pour Liverpool, 27 1er [illegible]

City of Dallas Am 815 Gileson pour Belize [illegible]

City of Mexico Am 1492 McIntosh pour les ports du Mexique [illegible] A Yorke

E B Ward Jr Am [illegible] pour Tampico [illegible] Woodward & Wight

Guaymas Am [illegible] pour —— Alger C A Whitney &co

Hudson Am 1133 Hopkins pour —— Alger C A Whitney &co

J C Harris Am [illegible] pour —— Alger C A Whitney &co

Knickerbocker Am 1643 Kemble pour New York 24 [illegible] A Moulton & c

Lone Star Am 993 Gileson pour Belize [illegible]

Morgan Am 894 Hill pour —— Alger C A Whitney &co

New York Am 1325 Quick pour New York Alger C A Whitney &co

Prince Frederick Ger Am 1625 Mohr pour —— A K Miller &co

Teche Am [illegible] Fowell pour —— Alger, Avondale Bros

Thornton Am 450 Parss pour —— Alger Avondale Bros

W G Hewes Am 1118 Brown pour —— Alger C A Whitney &co

NAVIRES

Crescent City Am 1395 Haley pour le Havre [illegible] A K Miller &co

J C Robertson Ang 1086 Dave pour Aspinwall 32 1er dist, Norton & Bell

Orant Am 1823 Allen pour —— 27 1er dist, Silas Weeks &co

BARQUES.

Commodore Dupont Am 435 Crockett pour Veracruz [illegible] A K Miller &co

Edward Cushing Am 487 Skidmore pour Pensacola [illegible] Norton & Bell

Hiperion Am 925 Zay pour l'Europe [illegible] S A Cosulich

Leibi Ragalero Ital 505 Cadore pour Brême [illegible] A K Miller &co

Maria Adelaide Ital 494 [illegible] pour Gênes [illegible]

Nephew Kamen Dan [illegible] Thomsen pour le Havre [illegible] Frichall Bros & Langlais

Nellie May Am —— Austin pour —— [illegible]

BRICKS.

W J Phillips Am 210 Dapey en détresse Graham Jos Kelley

GOELETTES.

J G Whipple Am 36 Davidson pour —— [illegible]

Seguin Am 153 Ricker pour —— Pic [illegible]

Storm King Ang 70 Eden pour —— 14 1er dist, E Fiabury

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.

Steamship [illegible] parti 25 avril

Steamship Morgan City, Adams..... parti 12 mai

PORTLAND, ME

Goélette Wm E Lee, Weeks, ...expédiée 28 avril

PHILADELPHIE.

Barque Geo W Sweeney, Robinson, partie 20 avril

DAMARISCOTTA, ME.

Barque Nelson [illegible] ....partie 27 avril

BANGOR, MAINE

Barque Addie Morrill......................partie 6 mai

Goélette Annie B [illegible] ....partie [illegible] avril

Goélette Mathilda [illegible] ....expédiée 3 mai

WATERFORD

Barque Landseer, McLean,...............partie 28 mars

LIVERPOOL.

Steamship Discoverer, Hughes,.......parti 2 mai

Steamship Legislator, Bailey, en chargement 2 avril

Navire Cyrene, Parker,.....................parti 5 avril

Barque Yarmouth, Baker, en chargement [illegible]

Barque Falcona, McLaughlin,...........partie 27 avril

Barque Landseer, McKean,..............partie 11 mars

Barque Mary Dudley, [illegible] ....partie [illegible]

LONDRES.

Steamship Celia, Leighton,...............parti 5 mai

Navire Hogarage, [illegible] en chargement [illegible]

PLYMOUTH.

Navire Friedrich, [illegible] ....parti 3 avril

CARDIFF.

Navire Lizzie Moses, Shear,.............parti 3 avril

HAVRE.

Steamship Dupuy-de-Lome,..............parti 26 avril

Barque Sebro, [illegible] ....partie [illegible]

Navire Caledonia, Peters,.................partie [illegible]

Barque Ontario, Mosher,...................partie 24 mars

BORDEAUX.

Barque Mirte N Christich,..................partie 13 avril

BREME.

Navire Constantin, Kallian,...............parti 1 mars

Navire Friedrich, [illegible] ....parti 13 fév

ANVERS.

Barque Ambiente Ranaldo, Martinoliah, partie 30 avril

CASTELAMARE.

Barque Nuovo Mondo, Havasco,........partie 22 mars

ASPINWALL.

Navire Ile Marpho, [illegible] ....parti 2 mai

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 37 RUE ROYALE.

Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès et d'absence, toute personne connaissant est priée d'en donner avis au Consulat.

Abed, Vve	Dubret-Charles, Marie, [illegible]
Armandel, Laurent	Duchêne, Jean
Aved, V	Dulac, Jean
Abadyne Antonia,	[illegible]
Agnellion	[illegible]
[illegible] Jean-Baptiste	[illegible], Jean
[illegible]	[illegible]
[illegible], Alphonse	Gauthier, [illegible]
[illegible], Paul	[illegible]
[illegible]	Gautaud, Dne Vve
Berthe, François dit Bernard	[illegible], Cyrille
Berger,	[illegible], Alphonse
Cholet, Paul	[illegible], Pierre
Cordet, Mme	[illegible], Charles Emile
Conté, Pierre,	Pahet, Chez Félix
Clavaria, Antoine	[illegible], Jean Marie
Gros, Ferdinand	[illegible]
Chalabeau Dominique	[illegible]
Cardellia,	[illegible], Auguste,
Dumas, Pierre	[illegible] Dlle dite
Dussens, Marie	[illegible]
Dubus, Pierre	[illegible] Vve, Pierre
Dubert Jn Bte, dit Picard	[illegible] & Cie,
Dussens, Jean dit Les	[illegible], Vve Anne
Dupé, Jacques	[illegible], Marie
	[illegible] Victor.

Nelle-Orléans, le 1er mai 1882.

Le Consul de France,

[illegible]

J. & J. Durel.—M. Paulin Durel, qui occupe depuis si longtemps un rang honorable dans le commerce de notre ville, vient de se retirer des affaires et de céder sa grande maison de papeterie et d'articles de bureau, ainsi que son imprimerie et son atelier de reliure, à ses deux fils, John et James Durel.

Il y a trente ans que la maison existe, et elle s'est acquis à la Nlle-Orléans une réputation qui s'est constamment accrue sous l'administration habile et intelligente de M. Paulin Durel. Ses deux fils, employés chez lui depuis douze ans, ont acquis à son service une expérience qui leur sera précieuse au moment où ils deviennent chefs à leur tour. Leur imprimerie et leurre atelier de reliure sont de premier ordre; ils exécuteront les travaux qu'on voudra bien leur confier à des prix extrêmement raisonnables. Leur stock de papeterie et d'articles de bureau, déjà très vaste, va s'enrichir incessamment de nouveaux envois qui leur permettront de répondre à toutes les demandes. Les ordres peuvent leur être transmis par le téléphone, leur établissement étant en communication par le fil télégraphique avec toutes les parties de la ville.

Maison Frappart.—Le premier maison de campagne qui fasse l'ouverture de ses portes, cette année, est celle dont le nom se lit en tête de ces lignes. Nous ne croyons pas qu'il y ait [illegible] à la Nouvelle-Orléans une seule personne qui ne connaisse cet établissement, situé dans une des plus charmantes villes du plaisir que baigne le lac, Mandeville, où les excursionnistes du dimanche se comptent par centaines, et où vont passer les mois chauds de l'été un grand nombre de familles. Comme l'année dernière, la maison Frappart jouit d'une vogue méritée que lui a gagnée la popularité de son gérant, M. Ed. Frappart. On y trouve un logement excellent, une table et un service irréprochables. Propriétaire du restaurant de l'Union New Camelia, qui fait le service quotidien entre la Nouvelle Orléans et Mandeville, M. Frappart est à même, de la coquetterie, de servir à ses hôtes à Mandeville les mets les plus délicats et les plus fins qui se trouvent sur notre marché. En cave, des mieux fournies, sera fort appréciée des dégustateurs. Ce qui surtout contribuera puissamment, cette année, à accroître à la maison Frappart sa vogue, c'est le service [illegible] dans le personnel [illegible] M. Frappart ne perd jamais le contrôle. Hôtelier depuis tant d'années, M. Frappart possède une précieuse expérience et a des égards prévenants, qui seront toujours le cœur de ses clients.

Vêtements de printemps.—Nous recommandons à l'attention du public l'annonce que M. Léon Godchaux insère aujourd'hui dans l'Abeille. Il est relative à un magnifique assortiment d'habits de printemps pour hommes, jeunes garçons et enfants. Il serait bien difficile de trouver rien de plus élégant et de plus varié pour la forme, sans compter la qualité tout à fait supérieure des étoffes. M. Godchaux a aussi un grand stock de linge fait et du style le plus nouveau. Nous invitons les personnes qui ont besoin d'habits ou de linge à visiter le magasin de M. Godchaux, rue du Canal Nos 51 et 53, et elles seront pleinement satisfaites.

Claiborne Cottage.—Sites charmants, air d'un [illegible], eaux vives, sources sulfureuses, voilà ce que l'on trouve aux environs de Covington, dans la paroisse St. Tammany. Les fièvres y sont inconnues; jamais les épidémies qui parfois sévissent à la Nouvelle-Orléans ne se sont étendues jusque-là. C'est au milieu de cette atmosphère chargée d'arôme, de senteurs forestières et d'effluves vivifiantes que s'élève le "Cottage Claiborne" dont Mme E. Janfroid a la direction. On n'y paie que $30 par mois, ou $1 50 par jour. Comme retraite champêtre, nous doutons qu'il y ait rien de pareil sur les bords de nos lacs. On y est parfaitement traité et on y jouit d'une tranquillité absolue. Pour un voyageur, complètement à la suite d'une maladie aiguë, il n'existe pas de région plus bienfaisante. Les malades et les touristes vont souvent là passer pour recouvrer le repos ou la santé, quand il leur suffisait de faire un séjour de quelques semaines dans les plaines de Covington pour retrouver la paix de l'esprit et la vigueur du corps.

ASSURANCES.

Seizième Etat de Situation Annuel.

COMPAGNIE D'ASSURANCES —DES—

Factors and Traders,

49......RUE CARONDELET......49

Nouvelle-Orléans, 13 mai 1882.

Les Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'exposé de ses affaires durant l'année fiscale expirant le 30 avril 1882:

Primes de l'année—		
Sur les risques d'incendie...	$282,140 14	
Sur les risques de rivière...	111,248 60	
Sur les risques maritimes...	51,890 84	
		$445,266 58
Sur polices non échues de 1881 et 1882	876 079 00	
Primes remboursées...	12,780 70	
		66,968 70
Primes gagnées— [illegible]		
Sur les risques d'incendie...	263,730 85	
Sur les risques de rivière...	68,945 89	
Sur les risques maritimes...	22,080 15	
		$156,806 30
Ajoutez les réassurances...	27,873 44	
Rescompte...	44,794 36	
Taxes d'Etat et de Ville...	26,407 56	
Bureau des assureurs de la N.O....	5,687 89	
Dépenses générales brutes...	44,742 36	
		217,606 97
Reliquat...		79,200 31
Ajoutez l'intérêt, l'escompte et les banques...		46,346 30
Profits nets...		$127,686 21
Déduisez le premier intérêt semi-annuel 5 pour cent, payé, et le second de 5 pour cent déclaré		100,000 00
		27,686 21
Réserve pour les pertes non ajustées et non payées...		15,000 00
		12,686 21

La Compagnie a l'actif suivant:

[illegible table]

Actions de Banques et autres, valeur du marché...	130,000 00
Actions du chemin de fer City, des Water-Works et autres, valeur du marché...	148,680 00
Bons des E. U. de Quatre pour cent, valeur du marché...	152,665 00
Bons des E. U. de six pour cent, [illegible] 1896, valeur du marché...	12,000 00
Bons [illegible]...	164,100 00
Meubles et installations de bureau...	4,490 00
	$1,105,020 05

Ce qui précède est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, } Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. }

Fait sous serment en ma présence, le 15 mai 1882.

EDOUARD IVY, Notaire.

A une réunion des Directeurs, tenue le 12 du courant, il a été résolu de payer sur demande un second intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1882, formant un total de dix pour cent pour un an le fonds capital de la Compagnie, et un dividende comptant de QUINZE POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($72,826 50) des primes nettes de participation pour l'année expirée le 30 avril 1882.

ED. A. PALFREY, Président.

ED. CHAFFE, Vice-Président.

THOS. F WALKER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

JOHN I. NOBLE,	JOHN CHAFFE,
EDW'D MILLIKEN,	S. FRIEDLANDER,
E. M. WALMSLEY,	A. H. MAY,
T. LYTT LYON,	SAMUEL H. BOYD,
WM. J. BEHAN,	B. F. ESHLEMAN,
CHAS CHAFFE,	L. C. JURET,
WM. HARTWELL,	O. J. LEEDS,
A. T. JANIN,	A. M. SICKHAM,
HENRY ABRAHAM,	LOUIS BUSH,
A. BRITTIN,	G. W. SENTELL,
JOHN I. ADAMS,	R. T. BUCKNER,
CHAS. E. BLACK,	O. HOPKINS.
GEO. J. PUNCH,	

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOPE,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

37 Rue du Camp.

INCORPORÉE LE 6 AVRIL 1857; CHARTE RENOUVELÉE LE 3 AVRIL 1882.

CAPITAL............$350,000

H. PEYCHAUD, Président.

JOS. H. MARKS, Vice-Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

DIRECTEURS.

HENRY BEER, de H. & B. Beer.

A. REGOLD BROUSSEAU, de A. Brousseau's Sons.

JOHN I. ADAMS, de John I. Adams & Co.

I. L. LYONS.

LOUIS BUSH, de Bush & Lenart.

JAS. A. RENSHAW, de Renshaw, Cammack & Co.

S. LEHMANN, de A. Lehmann & Co.

V. MAYER, de Mayer, Weis & Co.

A. J. GOMILA, de Gordon & Gomila.

F. H. ZIEGLER, de Schmidt & Ziegler.

S. HERNSHEIM, de S. Hernsheim & Bro.

ADAM THOMSON, de A. Thomson & Co.

ISAAC STERN, de Lehman, Abraham & Co.

JOSEPH H. MARKS.

HENRY PEYCHAUD.

Cette Compagnie, une des plus anciennes de la Nouvelle-Orléans, assure contre les

RISQUES MARITIMES, DE RIVIÈRE ET D'INCENDIE,

Aux taux de Prime les plus réduits.

Pertes ajustées promptement et équitablement.

23 avril 82 Dim Jeu

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE INSURANCE COMPANY.

Département du Sud.

Bureau: coin Carondelet et Gravier.

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE DOLLARS, auquel doit s'ajouter la responsabilité illimitée des propriétaires.

Etat de situation de la Compagnie, 1er Janvier 1881:

Actif total provenant des incendies...	$13,167,536 4
Passif sur les incendies, y compris le capital payé...	5,875,827 54
Excédant net...	$6,291,580 90

Etat de situation de la succursale des E.-U. 1er janvier 1881.

Actif...	$4,[illegible]
Passif...	[illegible]
Excédant...	2,048,081 66

On sollicite des assurances pour risques de toutes sortes. Les risques des fermiers, [illegible] la responsabilité illimitée des propriétaires [illegible] sur un pied d'égalité avec les compagnies locales, opérant en vertu de charte conférée par la loi de l'Etat.

Bureau de Directeurs.

J. T. SUMMERS, Esq., Chairman, de la maison [illegible] Chaffe & Co.

EDWARD [illegible], Esq., de la maison [illegible] & Co.

PERCY [illegible], Esq., de la maison Fagot & [illegible].

FRANK ANDERSON, Esq., de la maison Anderson & [illegible].

[illegible] V. [illegible], Secrétaire Résident.

[illegible] F. [illegible], Assistant Secrétaire Résident.

CLARENCE F. LOW, sous-assistant secrétaire résident.

Nlle-Orléans, 30 octobre 1881.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 104 rue du Canal.

Vingt-Septième Etat Annuel.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1881, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu...	$385,530 32	
Risques maritimes...	26,456 71	
Risques de rivière...	28,518 50	
Total des primes...		$612,505 43
Moins primes non acquises...		24,000 00
Primes nettes 31 mai 1881...		$294,505 43
PERTES PAYEES—		
Sur risques de feu...	$64,398 80	
Sur risques maritimes...	5,182 37	
Sur risques de rivière...	6,081 59	
Taxes et dépenses, moins intérêt...	26,383 97	
Réassurances et primes remboursées...	14,946 41	166,974 68
Profits...		$126,989 4

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières...	$283,300 00
Bons de ville ($43,650)...	12,000 00
Actions de banques, de chemins de fer et autres...	71,087 12
Billets garantis par hypothèques ou nantissement...	145,828 00
8443 actions de la compagnie des Water Works de la Nlle-Orléans...	40,215 00
Billets à recevoir...	39,000 55
Primes en voie de collection...	35,280 28
Dette de ville ($6,379 39)...	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires...	7,200 00
Argent en caisse...	78,071 72
	$627,546 28

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et conforme des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11ème jour de juin 1881.

MICHEL V. DEJEAN, Notaire.

A une séance du Conseil de Direction tenue ce 11 juin 1881, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de 25 pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1881 payable le troisième lundi de juillet prochain.

Dix pour cent d'intérêt sur le fond capital pour l'année expirant le 31 mai 1881, sont payable sur demande.

DIRECTEURS.

P. Fourchy,	J. J. Fernandez,
Paul Fourchy,	John Geddes,
John B. Lafitte,	D. Fatjo,
Edward Toby,	D. A. Chaffraix,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
E. W. Taylor.	

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Pour l'année expirant le 31 décembre 1881.

Primes sur les incendies...	$285,020 08	
Primes maritimes...	72,091 07	
Primes de rivières...	25,776 62	
		$382,880 77
Plus, primes non acquises de l'année dernière...		102,601 36
		$484,862 63
A déduire—		
Primes non acquises...	$97,963 19	
Primes remboursées...	22,213 78	
Réassurances...	32,012 35	
		152,200 32
Primes nettes acquises...		$332,713 50
A ajouter—		
Intérêt, loyer et escompte...	$36,465 20	
Profits accumulés...	114,380 50	
		150,858 37
		$513,540 40
A déduire ici-après—		
Feu...	$112,457 92	
Marine...	30,042 15	
Rivière...	21,160 80	
		$163,675 92
Réduction, commissions, agences, taxes, salaires, Board of Underwriters, dépenses générales...		124,380 37
Dividende comptant de juillet 1881...		25,000 00
Dividende comptant de décembre 1881...		25,000 00
		337,975 29
		$168,573 38
A déduire—		
Réclamations réglées et dues...	$11,836 32	
Réclamations non réglées...	21,200 00	
Réclamations dues, femmes...	7,300 00	
Réclamations non comptées...	5,000 00	
		45,336 32
Surplus net...		$118,247 56

La Compagnie possède l'actif suivant:

Argent dans les banques...	$48,197 61
Bons des E.-U., 4 p. cent...	224,860 00
Propriétés foncières à la Nlle-Orléans...	79,440 00
Billets de titre hypothécaire...	168,300 00
Billets sur nantissement...	12,250 00
Prêts sur demande...	34,300 00
Billets à ordre en règlement de primes...	17,169 45
Bons des Waterworks de la Nlle-Orléans...	28,320 00
Bons du New-Orleans City Railroad	20,025 00
Bons de la Levee Steam Cotton Press...	28,000 00
Bons du New-Orleans and Pacific Railroad...	1,000 00
Bons de la Manufacture de Glace de la Louisiane...	11,500 00
Bons du Bataillon d'Artillerie Washington...	500 00
Actions du City Railroad...	1,732 50
Actions de la State National Bank...	648 50
Actions de la Valette Dry Dock Company...	3,000 00
Actions de l'Importers' bonded warehouse...	375 00
Actions du New Louisiana Jockey Club...	750 00
Compte en suspens...	242 76
Primes en cours de collection...	34,730 35
Dû par des agents et en cours de transmission...	27,315 00
	$774,713 28

PASSIF.

Fonds capital...	$500,000 00
Réserve pour réassurance...	97,963 19
Dividendes non réclamés...	4,364 77
Dû pour d'autres compagnies pour réassurances...	1,761 05
Dividende pour décembre 1881...	25,000 00
Réclamations comme ci-dessus...	45,336 32
Surplus en réserve...	118,247 55
	$774,713 28

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1882.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avoir fait après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER, ANT. CARRIÈRE, W. A. BELL, E. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 12 janvier 1882, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires en la fixant au 1er mars.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1882.

DIRECTEURS

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT
A. BARRO,	JULES TUYES.

5 janv—[illegible]

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES,

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la STERILITE et tous les désordres à une NATURE PRIVEE, traités dans l'usage du mercure ou d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Le rétablissement de l'Ordre guéri par un simple examen sans douleur.

Les maladies de femmes, suppression, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUERIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ECHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations parfaitement confidentielles et prix raisonnables. Bureau No 2 rue Sud-Rampart, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 15 sept 81—1 an.

CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route. VOIE FERRÉE

—ENTRE—

La Nlle-Orléans et Houston,

—COMPOSÉE—

DU CHEMIN DE FER MORGAN LOUISIANE ET TEXAS, CHEMIN DE FER DE L'OUEST DE LA LOUISIANE, CHEMIN DE FER DU TEXAS ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

DEPARTS.	ARRIVÉES.
Nlle Orléans 'à 42 M	A Houston 6:50 A. M
Houston.. 0:30 P. M.	Nlle-Orléans4:27 P. M

Chars dortoirs entre la Nlle-Orléans et San Antonio.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de l'endroit. Durée du voyage à Galveston par cette voie, 23 HEURES. Billets à vendre et aller-retour à retenir tous les jours au bureau, au coin des rues Magazine et Natchez.

C. A. WHITNEY & CIE., Directeurs.

17mai—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.

HEURES DE DEPART ET D'ARRIVÉE.

MILNEBURG.

A partir de LUNDI, 15 mai, les trains partiront comme suit:

TOUS LES JOURS.

De la ville.	De Milneburg.
6:00, 7:30, 9:22, 10:32	5:00, 7:00, 8:37, 10:02, 11:22 a. m.
1:00, 1:40, 2:32, 3:10 4:00 p. m.	1:42, 2:24, 3:02, 3:52
4:42, 5:22, 6:10, 6:45	4:40, 5:15, 6:04, 6:40
7:36, 8:10, 8:46, 10:00 p. m.	7:12, 8:05, 8:45, 9:30 p. m.

Les trains de 9:22 h. a. m. et de 1 h., 1:40, 4:00, 8:46 p. m. partiront de la gare de la rue du Canal.

Les heures sont celles de la ville.

16 mai— J. T. HARAHAN, Président

LES VOYAGEURS —POUR—

ST. LOUIS ET L'OUEST

Gagnent une nuit de voyage en prenant leurs billets pour

La Grande Route de Jackson

La seule ligne qui ait deux trains quotidiens; la seule aussi qui ait des wagons-dortoirs Pullman, allant sans changement, de la Nlle-Orléans à St-Louis.

La Route de Jackson est de 100 milles plus courte que les autres et abrège la distance de 8 heures.

Bureau, 22 rue du Camp coin Commune.

A. D. SHELDON, Ticket Agent.

J. W. COLEMAN, Acting General Passenger Agent.

19mars—[illegible]

Bureau de la Compagnie du New Orleans City Railroad, No 168 rue du Canal—Nlle-Orléans, 2 avril 1882.

Heures de départ des trains du Lac

Les dimanches, les trains partiront de la ville pour West End toutes les heures jusqu'à 2 heures de l'après-midi. Après 2 heures, ils partiront toutes les vingt (20) minutes, jusqu'à 9 heures du soir. Le dernier train quittera West End à 9 heures du soir.

Les autres jours, les trains partiront de la ville pour West End toutes les heures, à partir de 10 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir. et le dernier train de [illegible] West End à 9 heures du soir. Le [illegible] à nouvel ordre.

F. WINTZ, surintendant-général.

2 avril—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.

La route la plus courte et la plus rapide à toutes les villes de l'Est.

ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A NASHVILLE LOUISVILLE MONTGOMERY, CINCINNATI, ST. LOUIS, ATLANTA, LYNCHBURG, ET WASHINGTON. EN CHARS DORTOIRS.

TRAINS COMPLETS DE LA NOUVELLE-ORLEANS A LOUISVILLE

	Départ.	Arrivée.
Express	7:00 a. m.	10:07 p. m.
Côte accomodation	3:37 p. m.	9:02 a. m.
Malle rapide	6:42 p. m.	9:22 a. m.
Train de la côte, Dimanche	7:17 a. m.	9:17 p. m.

UN SEUL CHANGEMENT DE CARS JUSQU'AUX VILLES DU NORD ET DE L'EST.

Bureau des billets, coin St Charles et Commune. J. W. SMITH, agent de tickets, où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les sleeping cars.

De la Nlle-Orléans à à Bladen Springs, aller et retour $14 55.

U. P. ATMORE, Agent général pour les passagers. JOHN KILKENY, assistant-agent-général pour les passagers.

J. H. SMITH, Agent pour les billets.

J. T. HARAHAN, Surintendant.

18 mai—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.

Shortest and Quickest Route to all Eastern Cities.

THROUGH WITHOUT CHANGE TO NASHVILLE LOUISVILLE MONTGOMERY CINCINNATI, ST. LOUIS, ATLANTA, LYNCHBURG AND WASHINGTON, IN SLEEPING COACHES

ENTIRE TRAINS THROUGH FROM NEW-ORLEANS TO LOUISVILLE.

	Leave.	Arrive.
Express	7:00a. m.	10:07 p.m.
Coast accomodation	3:37 p. m.	9:02 a. m.
Fast Mail	6:42 p. m.	9:22 a. m.
Sunday Coast train	7:17 a. m.	9:17 p. m.

ONLY ONE CHANGE OF CARS TO NORTHERN AND EASTERN CITIES.

Ticket office, corner St. Charles and Common streets, J. H. SMITH, Ticket Agent, where Sleeping Car accommodations may be secured in advance.

From New-Orleans to Bladen Springs and return $14 55

U. P. ATMORE, General Passenger Agent.

JOHN KILKENY, Asst. Gen. Pass. Ag't.

J. M. SMITH, Ticket Agent.

J. T. HARAHAN, Superintendent.

12 mai—

Grande Route de Jackson.

Chicago, St. Louis & New Orleans R. R.

LIGNE "STANDARD GAUGE" ENTRE NORD ET LE SUD.

L'UNIQUE LIGNE faisant usage DES WAGONS DORTOIRS PULLMAN de la NLLE-ORLEANS JUSQU'A CINCINNATI, ST. LOUIS ET CHICAGO, sans changement de tracks.

UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW YORK ET LES VILLES DE L'EST.

L'UNIQUE ROUTE DIRECTE pour ST. LOUIS, CHICAGO et TOUS LES POINTS DU NORD ET DE L'OUEST. Plusieurs milles plus courte et plusieurs heures plus rapide que les autres lignes.

DOUBLE TRAINS QUOTIDIENS qui partent et arrivent à la gare de la rue Calliope comme suit:

DEPART	ARRIVÉE
Express No 1..8:00A.M	Malle No 2...7:15 A. M.
Malle No 3....5:15P.M	Expr No 4. 11:00A. M.
Excurs No 11.7:30A.M	ExcursNo 12. 9:00 P M
Mixed No 13...3:00 A M	Mixed No14.10:45 P M

Nos 1, 2, 3 et 4 partent tous les jours.—Nos 13 et 14 partent tous les jours, excepté le dimanche. Les Nos 11 et 12 le dimanche seulement.

Bureau des Billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent de Tickets.

J. W. COLEMAN, Ass't Agent Gén. des Pass.

G. M. SHEAFE, Surintendant général.

Great Jackson Route.

Chicago, St. Louis & New Orleans R. R.

The Standard gauge trunk line between the North and the South.

The ONLY LINE running PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH from NEW ORLEANS TO CINCINNATI, ST. LOUIS AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE of tracks.

ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

The ONLY DIRECT ROUTE to ST. LOUIS, CHICAGO, and ALL POINTS NORTH AND WEST. Many miles shorter, and many hours quicker than any other line.

DOUBLE DAILY TRAINS leave & arrive at Calliope Street Depot, as follows:

LEAVE	ARRIVE
Express No 1..8:00 A.M	Mail No 2...7:15 A. M.
Mail No 3.....5:15 P. M	Express No4 11:00A.M
Excurs No11 7:30 A.M	ExcursNo 12. 9:00 P M
Mixed No 13..3:00 A.M	MixedNo14.10:45 P.M

Nos 1, 2, 3 and 4 run daily—Nos 13 and 14 daily, except Sunday. Nos 11 and 12 Sundays only.

Ticket office, 22 Camp street, corner Common;

A. D. SHELDON, Ticket Agent.

J. W. COLEMAN, Acting Gen. Pass. Agent.

G. M. SHEAFE, General Superintendent.

GRAND CHEMIN DE FER

Partant le malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue des Champs-Elysées tous les jours, à HUIT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DE BAGAGES qui part d'Alger à 8 h. 25 A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute saison.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Morgan City, est réduit pour la saison. Des contrats spéciaux pour fret aux marchandises expédiées pour ces points seront faits, avant l'expédition avec The Chs A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos patrons réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédièrent que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures. le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

Billets commutation 500 milles pour $15. Ces billets ne sont émis qu'en faveur des personnes à qui la compagnie juge convenable de les donner.

GEO. PANDELY, Surintendant.

P ur fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret après 3 heures.

CHAS. A. WHITNEY & CO. Agents.

A la station Terrebonne le chemin se relie au chemin d'embranchement de Thibodeaux, allant à Thibodeaux et Houma.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et St Louis.

VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs, palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord Est.

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, est prolongé tous les jours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.

R. W. GILLESPIE. Agent-Général au Sud, Nlle-Orléans, La.

J. C. WALKER, Agent-Général du dépôt des passagers

14déc—1an Mobile, Ala.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

SAINT-GERMAIN, Berry, Mercredi, 24 mai.

AMERIQUE, Santelli, mercredi, 31 mai.

Prix du passage pour le H vre.

Première cabine (vin compris)....$ 80 et $100

Deuxième classe.............................$60

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepont, $26, avec ameublement, couchage et vin. [illegible]

Pour fret et passage, s'adresser à

L. GRAND, Agent, Galbert Court, [illegible] R., Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Ligne de Bordeaux.

COMPAGNIE BORDELAISE DE NAVIGATION A VAPEUR.

Les steamers de 1re classe de cette ligne partiront comme suit:

CHATEAU LAFITE, 4000 Tonneaux (neuf)... Samedi 29 Avril

CHATEAU LEOVILLE, 4000 Tonneaux (neuf) Samedi 27 mai.

1re Chambre, $80. Entrepont, $24.

W. Le Boulanger, Funch, Edye & Co., 46 Beaver Street. | 27 South William St.

Ag't gén. pour passages. | Agents généraux.

Agents à la Nouvelle-Orléans,

A. K. MILLER & CO.,

27 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

13déc au 1er août

North German Lloyd.

DES billets de passage de Brême au Havre à la Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans à Brême en au Havre, par la voie de New-York sont émis par

Ed. F. STOCKMEYER & Cie, Agents-généraux, 42 rue de l'Union.

19 fév—6 m.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant MERCREDI 24 mai à 8 h. A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants—

KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer

KNICKERBOCKER, Capt F. Kemble.

Partira de son quai, au pied de la rue Toulouse.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine.......................$40

Entrepont..................................$20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON

4 mai—1an Rue Carondelet No 41.

THE CROMWELL LINE.

FOR NEW-YORK DIRECT

To sail on WEDNESDAY, may 24 at 8 A. M.

This line is composed of the following steamships—

KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

The steamship

KNICKERBOCKER, Capt. F. Kemble.

will leave her warf, foot of Toulouse street.

INSURANCE BY THIS LINE 1/2 PER CENT

Cabin passage.................................$40

Steerage...20

Freight for Liverpool, Bremen, and Havre taken by this line, and through bills of lading given for the same.

For freight or passage apply to

ALFRED MOULTON,

4 mai—1an 41 Carondelet street.

VAPEURS.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, Capitaine

J. S. Mace, Commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Packet pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St. Louis.

Le capitaine se réserve le droit de passer tous les débarcadères qu'il jugera convenable.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN FAHEY, 106 rue Commune.

On signe des connaissements pour les stations sur le Vicksburg, Shreveport and Pacific Rail Road au même taux que les autres lignes.

11 sept—

Packet bi-hebdomadaire du haut de la Côte.

Partant tous les LUNDIS à 5 P. M. et les VENDREDIS à 10 A. M.

Pour Thibodeaux et les débarcadères intermédiaires, le steamer

BELLE OF THE COAST.

J. F. Aucoin, Capitaine. E. Nicolle, Commis, partira comme ci-dessus, descendant la côte tous les MERCREDIS et DIMANCHES au point du jour.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à E. RIVET, No 166 rue Décatur.

20 oct—

Ligne hebdomadaire indépendante de la côte, Donaldsonville, Lafourche et Lourel Valley.

Départ tous les JEUDIS soirs à 5 heures.

Le beau bateau à vapeur

STE-MARIE,

S. B. BELL, maître.

J. P. McELROY, commis.

Part régulièrement comme il est indiqué plus haut. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. B. GREATHOUSE, 104 rue Commune.

13oct—1an

Steamer de la Malle des Etats-Unis

NEW CAMELIA.

SERVICE D'ETE.

A PARTIR DU 1er MAI 1882,

Le steamer partira de Milneburg à l'arrivée du train quittant la gare de Mobile, au pied de la rue du Canal comme suit:

TRAINS.

Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Old Landing...1 p. m.

Mardi, Vendredi et Samedi, pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, allant le samedi jusqu'à Old Landing....4 p. m.

EXCURSIONS:

Mercredis pour Mandeville et Old Landing...8 a. m.

Dimanche, pour Mandeville et Old Landing...7 a. m.

Mercredis, pour Mandeville et Madisonville..6 p. m.

Dimanche, directement pour Madisonville..6 p. m.

RETOUR:

Laissera Madisonville lundis, mercredis, jeudis et samedis..................3 a. m.

Laissera Old Landing, mardis et vendredis...6 a. m.

Laissera Old Landing, Excursions du mercredi et dimanche.......................3 p. m.

Prix, 50 cts pour aller et autant pour le retour. Les jours d'excursion, 50 cts., aller et retour. Enfants moitié prix.

[illegible] gare des marchandises [illegible] et Nashville Railroad au pied de la rue Gire.

30avr [illegible] Agent [illegible]

TRAMWAYS OU CHEMINS DE FER URBAINS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Point Central.

Tous les tramways ou chemins de fer urbains de la Nouvelle-Orléans, viennent aboutir à la rue du Canal, le grand et unique boulevard de la ville, dont la statue de Clay est le point central. C'est de ce point que rayonnent toutes les voies ferrées destinées au service intérieur de la cité.

Ligne de la rue du Canal.

Les cars portant l'inscription "Ridge Cemeteries" longent la rue du Canal dans sa partie inférieure, sur un parcours de trois milles et demi jusqu'à l'endroit connu sous le nom de "Half-way House" et qui est situé à mi-chemin entre la ville et le lac Pontchartrain. Le Côteau de la Métairie commence au Half-way House, dont un plateau qui domine de [illegible] à huit pieds les cyprières avoisinantes et sur lequel sont construits quelques uns des plus beaux cimetières de la Nouvelle-Orléans, entre autres le Cimetière Greenwood où l'on peut admirer le magnifique monument qu'une Association de dames a fait élever à grands frais à la mémoire des soldats morts au service de la Confédération. Un peu au-delà du Half-way House apparaît le nouveau Cimetière de la Métairie qui occupe la place de l'ancien hippodrome de la Métairie.

Un autre service de cars partant de la rue du Canal, relie la ville aux rivages du lac Pontchartrain, et aboutit à l'endroit où le nouveau Canal se jette dans ce lac. Le chemin est à deux voies à partir du "Half-way House," et les wagons, au lieu d'être traînés par des chevaux sont remorqués par une petite locomotive. La distance à parcourir est de sept milles. Le petit village bâti à la jonction du Nouveau Canal et du Lac est extrêmement agréable et, depuis l'établissement de la voie ferrée, est devenu un but général de promenade. Il s'y trouve d'excellents restaurants, des salons de rafraîchissements, des établissements de bain, des tirs, etc.

Lignes des rues Magazine et Prytania.

Le point de départ de ces deux lignes est à côté de la statue de Clay, au coin qui regarde le fleuve. L'une et l'autre traversent la rue du Camp sur la même voie, jusqu'à la rue Prytania, point où elles bifurquent; les cars de la ligne Prytania suivent la rue de ce nom jusqu'au dépôt établi dans la rue Toledano, et la ligne Magazine continuant à remonter la rue du Camp jusqu'à la rue Magazine, et longeant celle-ci jusqu'à la rue St-Joseph. Il y a un changement de cars dans la rue Magazine, au-delà du Marché de ce nom.

En remontant la rue du Camp par l'une ou l'autre des lignes ci-dessus, on voit à sa droite la Place Lafayette, à sa gauche Odd Fellows' Hall, St-Patrick's Hall et la belle Eglise de St-Patrick.

Dans la rue Prytania se trouvent quelques-uns des plus beaux édifices de la Nlle-Orléans.

A retour, les cars de la ligne Magazine [illegible] la rue de ce nom sur une double voie, et les cars de la ligne Prytania parcourent également la rue de ce nom sur une double voie jusqu'à la jonction de la rue du Camp, point où ils [illegible] dans la rue Poydras pour [illegible] à la rue Magazine.

Ligne de Carrollton et de la rue Jackson.

Les cars de cette ligne partent de la rue Baronne, près de Canal, à deux îlets de la statue de Clay: directement en face de Grunewald Hall. La ligne est à double voie jusqu'à Carrollton par la rue Baronne, le Cercle Tivoli et l'Avenue St-Charles. Dans le Cercle Tivoli s'élève un monument à la mémoire de Lee, le grand général confédéré.

Il y a, à Napoleon Avenue, une station où s'arrêtent les wagons traînés par les chevaux pour être remplacés par des voitures dans lesquelles la puissance motrice se compose d'une petite locomotive sans feu, qui se charge de vapeur à Carrollton. Cette ingénieuse invention est due à feu le Dr Lamm. On gagne ainsi Carrollton que des cyprières séparaient autrefois de la Nlle-Orléans et qui en est maintenant un faubourg. La distance de la rue du Canal à Carrollton est d'environ sept milles. Aux stations de Louisiana Avenue et de Napoleon Avenue sont des embranchements qui les relient au Mississipi.

Il y a aussi des cars qui partent de la rue Baronne, en face de Grunewald Hall, suivent la voie, par la rue Baronne et l'Avenue St-Charles, jusqu'à la rue Jackson dans laquelle ils s'engagent alors pour gagner le fleuve par un embranchement double.

Ligne de l'Esplanade et du Pont du Bayou.

Les cars de cette ligne partent de la rue du Canal, descendant la rue des Remparts et longent la rue de l'Esplanade jusqu'au pont du Bayou: distance, trois milles environ. Ils reviennent par le même chemin, la voie étant double.

La rue des Remparts et la rue de l'Esplanade sont deux des plus belles rues de la Nlle-Orléans: elles sont larges et bordées de maisons élégantes et en général bien construites.

En traversant le pont du bayou on trouve de l'autre côté de ce cours d'eau un car qui vous transporte au Half-way House et de là à la station de Clay par la rue du Canal.

Sur le parcours de la ligne de l'Esplanade, et près du Bayou, se trouvent les Fair Grounds où ont lieu les Expositions de l'Etat de la Louisiane et où le Louisiane Jockey Club a établi un champ de course. De l'autre côté du Bayou, la voie qui conduit au Half-way House longe le City Park dont les chênes séculaires forment une épaisse forêt.

Ligne des rues Remparts et Dauphine.

Point de départ: rue du Canal. La route se fait par la rue des Remparts jusqu'à la rue de l'Esplanade, celle-ci jusqu'à la rue Dauphine, et la rue Dauphine jusqu'à la rue Pologne, dans le 3e district, où se trouve la station. Le retour s'opère par la rue des Remparts et la rue du Canal.

A la station de la rue Pologne, il y a des cars qui vont jusqu'aux Abattoirs en passant devant les Casernes fédérales. Pour la route entière, de la rue du Canal aux Abattoirs, on ne paie que 5 cents.

Ligne de la Levée et des Casernes.

Les cars partent de la rue du Canal, vis-à-vis la Douane; ils s'engagent dans la rue Poisson, qui devient ensuite Vieille Levée et Levée, et atteignent la rue d'Enghien, 3e district, qu'ils suivent jusqu'à la rue de Chartres pour gagner la rue Pologne où se trouve la station. Là, les personnes qui veulent se rendre au Couvent des Ursulines, aux Casernes ou aux Abattoirs, prennent le car affecté à ce service, comme ci-dessus.

Les voitures de cette ligne passent devant la Place Jackson, la Cathédrale, le Marché français et l'Hôtel des Monnaies.

Le retour à la rue du Canal s'opère par les rues Pologne, Royale, Enghien et Levée.

Vin de Quinquina Ferrugineux AU MALAGA de GRIMAULT & Cie pharmaciens à Paris

Ce vin contient le quinquina qui est le plus puissant tonique de la matière médicale, et le phosphate de fer, le régénérateur des forces épuisées et du sang appauvri. On l'emploi avec succès contre les Pâles couleurs, l'Anémie, l'Irrégularité de la menstruation, le Manque d'appétit et les Douleurs d'estomac auxquelles les femmes sont souvent sujettes.

Paris, 8, rue Vivienne

ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL MIDY

L'essence de santal citrin de Bombay, [illegible]

Avis spécial.—A partir de MERCREDI 17 courant le fret sera reçu pour toutes les stations du Morgan Louisiana & Texas Rail Road, jusqu'à Alexandrie. Le fret pour le Tèche et le Bayou Vermillion, [illegible] Morgan City, sera traité par celui [illegible]. Dès qu'il possède des nouvelles, le public en sera informé.

Le fret destiné au Texas par la voie de Morgan, sera reçu à partir de la même date et expédié par le chemin de fer Morgan's Louisiana de la ligne.

12mai—7t C. A. WHITNEY & CO. Directeurs généraux.